



Déclaration commune des organisations syndicales FSU et FNEC-FP FO.

La crise sanitaire que nous traversons est d'une gravité extrême. L'absence de moyens les plus élémentaires pour protéger les travailleurs est révoltante ! Cela n'a pas empêché un grand élan de solidarité des personnels de l'Éducation envers les personnels soignants. Leurs enfants ont été pris en charge partout où cela a été nécessaire, très souvent sans mise à disposition des moyens de protection. Nous demandons la mise à disposition par l'employeur ou par les collectivités locales de matériel de protection sanitaire (gel, gants et masques) dans les écoles et établissements où sont accueillis, par des volontaires, ces enfants de soignants.

Alors qu'aucune condition n'est réunie pour respecter les textes réglementaires concernant le télétravail (prise en charge des coûts induits, organisation du travail, volontariat des agents, etc.), les collègues font le maximum avec beaucoup d'engagement pour maintenir une activité scolaire à distance avec les élèves maintenant confinés. Mais nous savons que l'enseignement à distance ne peut remplacer le présentiel et que la discontinuité pédagogique, imposée par la crise sanitaire, risque d'aggraver les inégalités scolaires. Par ailleurs certains enseignements et certains programmes, en série technologique ou en lycée professionnel ne sont pas compatibles avec l'enseignement à distance. Dans ce contexte, les interventions incessantes du ministre de l'Éducation nationale dans les médias doivent s'arrêter.

D'une part les injonctions ainsi relayées laissent croire à l'opinion publique que les collègues en auraient besoin pour maintenir le contact avec leurs élèves. C'est en tout point scandaleux quand on mesure l'inventivité des collègues pour réorganiser leurs pratiques professionnelles et maintenir le lien pédagogique dans un contexte dégradé où par ailleurs les réseaux numériques institutionnels montrent leurs limites. Les collègues ont besoin d'être rassurés, confortés dans leurs missions, nombre d'entre eux se surmènent par volonté de bien faire. Il faut donc leur faire confiance et ne pas les culpabiliser.

D'autre part, encourager publiquement les ruptures de confinement pour se déplacer et récupérer des photocopies est irresponsable de la part du ministre qui expose, outre les familles, les personnels administratifs et de vie scolaire ainsi que les directrices et directeurs d'école. Nos organisations le rappellent avec force, aucune injonction ne doit entrer en contradiction avec la priorité absolue à la sécurité sanitaire. En temps et heure, il faudra en tirer toutes les conséquences.

Les annonces intempestives et péremptoires du ministre sur le report des congés, le maintien des examens ou la date de réouverture des écoles pourraient bien être contredites ou démenties par les faits et contribuent dans la période à jeter un trouble inutile.

En revanche, des clarifications sur la manière dont la fin d'année est envisagée sont nécessaires. Si personne à ce jour ne peut connaître l'évolution exacte de la situation, il faut maintenir les échanges pour préparer la sortie de crise.

Nos organisations syndicales ont accepté de participer à ce CTA mais nous serons particulièrement attentifs à ce que l'organisation inhabituelle de ce CTA garantisse le respect des textes régissant les CT. Tout particulièrement, nous réagirons si le débat contradictoire et l'organisation des votes étaient affaiblis voire empêchés dans ce CTA à distance.

L'urgence sanitaire ne doit pas être un prétexte pour contourner les règles du dialogue social, nous n'acceptons pas que le dernier CHSCT de la Gironde ait été transformé, unilatéralement, en groupe de travail en présence d'une organisation syndicale non représentative à ce niveau sans même avoir invité les autres organisations syndicales non représentatives. Ce n'est pas à l'administration de choisir ses interlocuteurs.

Nous n'acceptons pas plus la décision d'appliquer, dès le mois de mars, le décret sur les retenues sur salaire des journées de grève, sans même avoir informé les collègues des conséquences sur leur rémunération, ajoutant des difficultés financières au contexte anxiogène que nous vivons. La moindre des solidarités, en cette période très difficile de confinement, aurait été de maintenir l'intégralité du traitement de tous les agents notamment des contractuels.

La logique des économies budgétaires et des suppressions de postes a conduit à ce que les hôpitaux ne puissent faire face à l'afflux de malades, continuer à appliquer ce principe à l'Ecole et à l'ensemble des services publics n'est plus possible !

La situation sanitaire ne saurait faire taire les revendications : nous n'acceptons pas plus qu'hier l'insuffisance des moyens accordés à l'académie de Bordeaux d'autant plus que la crise sanitaire met en évidence les besoins de services publics. Dans ce contexte, nos organisations demandent l'annulation de toutes les opérations de carte scolaire, les suppressions de postes prévues à la rentrée, aussi bien pour les enseignants du 1er et du 2nd degré, que pour les personnels non enseignants (administratifs, CPE, PsyEN, AS, infirmier.es, personnels de labo...) et une concertation nationale avec les organisations représentatives pour envisager la rentrée 2020 sous tous ses aspects.

Nos organisations syndicales s'opposent à quelque projet de transfert de la santé en milieu scolaire de l'éducation nationale vers les collectivités territoriales qui pourrait être envisagé suite à la publication de la circulaire du Premier ministre du 15 janvier dernier. Les infirmier-es de l'Éducation nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite. La politique éducative sociale et de santé doit rester sous la responsabilité et la gouvernance du Ministère de l'éducation nationale.

Le contexte actuel met en difficulté les services administratifs de l'éducation nationale, eux-aussi fragilisés par des années de suppressions de poste, de précarité et d'absence de formation continue. La concomitance de la pandémie avec la suppression des CAPA et des CAPD fera peser sur les administratifs une charge de travail excessive dans les semaines qui viennent, où il va falloir à la fois remettre en route un certain nombre de procédures qui auront pris du retard du fait de la crise, gérer les conséquences de la pandémie et de l'arrêt de l'économie sur les personnels (retard sur les contrats, inflation des congés maladies, problèmes de remplacement ...), mais aussi mettre en place de nouvelles façons de travailler sur le mouvement sans dialogue avec les représentants des personnels. Il est encore temps de revenir sur l'application de la loi de modernisation de la fonction publique et de rétablir le rôle des CAPA et des CAPD. Les élus représentants les personnels sont disponibles pour contribuer à la continuité administrative de notre ministère et à sa relance dès la fin du confinement.